

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, tout d'abord je rappelle que la construction de logements sociaux par la SCHL est un programme national. La répartition des 25,000 logements sociaux se fait de façon proportionnelle dans toutes les provinces de notre pays. Le programme répond donc tant aux besoins de la côte est qu'à ceux de la côte ouest.

Deuxièmement, le programme MURB est également un programme national. Il découle d'une politique fiscale que le gouvernement applique dans tout le pays. S'il est vrai que cela ne suffit pas en soi à susciter les initiatives et à stimuler l'activité dans les domaines auxquels le député a fait allusion, je n'hésite néanmoins pas à affirmer que certaines provinces ont estimé qu'elles pouvaient compléter, grâce à leurs ressources, les dépenses du gouvernement fédéral en la matière. Je recommande donc au ministère provincial concerné d'envisager de le faire.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE SE RÉUNIR AVEC CELUI DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, peut-être pourrais-je demander au ministre de communiquer avec le bureau régional de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à Halifax pour savoir où en est rendu le programme de logements sociaux en Nouvelle-Écosse.

Pour aider cette région de manière positive, le ministre voudrait-il s'entretenir avec le ministre responsable du logement en Nouvelle-Écosse et avec ses homologues des autres provinces Maritimes, en vue d'établir de nouveaux programmes propres à résoudre la crise du logement?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je dois voir le ministre lundi.

* * *

LES PÊCHES

LES RÉPERCUSSIONS DES RÈGLEMENTS SUR LA PÊCHE SPORTIVE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Elle a trait aux nouveaux règlements dont le ministre vient d'annoncer l'application et qui vont avoir de graves conséquences sur la pêche amateur et les localités qui vivent des loisirs en Colombie-Britannique. Le ministre est d'ailleurs au courant puisqu'il a reçu des milliers de lettres à ce sujet. Le ministre a pris sa décision sans consulter le conseil consultatif de la pêche sportive ni son propre comité consultatif. Il n'a fourni aucune preuve scientifique pour justifier sa décision.

Connaissant l'attachement du ministre pour les principes de justice et d'égalité, je me demande s'il pourrait nous dire combien de saumons chinook sont pêchés dans le Fraser par les amateurs de pêche de la Colombie-Britannique. Quelle quantité est attribuable à la pêche industrielle à la seine et quel volume est à mettre au compte des pêcheurs américains dans l'isthme de Puget et au large des Îles de San Juan?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je n'ai pas les chiffres sous la

main. Je peux naturellement vérifier et communiquer les chiffres au cabinet du député. Je me penchais justement sur cette question hier soir en lisant un rapport qui m'a été adressé.

C'est effectivement dans le but d'être équitable envers tous les groupes que j'ai décidé de prendre les mesures en question. Il n'y a pas de raison de dispenser aucun groupe de l'application de ces mesures de protection. Nous avons même effectué des démarches auprès des autorités américaines pour leur signaler que le problème des saumons chinook dans le Fraser nous inquiétait sérieusement et que nous espérions qu'ils appliqueraient des mesures identiques afin de tenir compte des intérêts du Canada. Ils ont tenu compte de notre requête. Je crois même que leur réaction a été plutôt favorable et j'attends actuellement une confirmation.

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DES RÈGLEMENTS—LA SUSPENSION DES RÈGLEMENTS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, les pêcheurs amateurs de la Colombie-Britannique sont très embêtés par cette limite ridicule d'une seule prise par jour, car cette mesure paralyse littéralement la pêche amateur, ce qui inclut les services d'un guide, la vente et la fabrication des agrès, enfin cela touche toutes les retombées de la pêche amateur.

Le ministre voudrait-il annoncer un moratoire de 90 jours sur le règlement limitant à un seul par jour les prises de saumon chinook ce qui lui permettrait d'accorder une audience au comité consultatif et aussi de donner tous les détails sur les résultats scientifiques qui devraient découler d'une telle mesure? Avant de donner suite à ces initiatives, le ministre va-t-il annoncer des mesures contre les pêcheurs professionnels à la seine ainsi que contre les pêcheurs américains?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je suis sûr que le député ne cherche pas à semer la confusion dans toute cette histoire. L'information est à la disposition de tous les intéressés y compris le comité consultatif. Je concède que nous ne l'avons peut-être pas suffisamment consulté à la dernière minute, mais pendant des mois et des mois, nous avons discuté des restrictions à imposer et le reste. En fait, au cours des six derniers mois, je me suis longuement entretenu avec des représentants des pêcheurs amateurs. Je devais justement en recevoir hier, mais je n'ai pas reçu de nouvelle à ce sujet. Et cette semaine encore, une autre réunion doit avoir lieu avec des amateurs de pêche.

Je vais répéter ce que j'ai dit il y a dix jours au député d'Esquimalt-Saanich. Si les pêcheurs amateurs ont à nous proposer d'autres solutions qui seraient peut-être un peu mieux adaptées à leurs exigences, à condition que ces solutions soient de nature à préserver les réserves de saumon chinook, je serai bien sûr, disposé à les entendre.

Je ne pense pas qu'un moratoire de 90 jours soit la bonne solution. On a même suggéré un moratoire un peu plus court et j'étudie présentement cette possibilité, mais il importe quand même à tous les usagers de proposer des solutions de rechange. Chose étonnante, bien peu de personnes ont accepté de se mouiller dans cette affaire.